



> **FORMATION
DÉMATÉRIALISÉE**



Aides, financements et garanties à l'export pour les projets EnR

> **MARDI 24 NOVEMBRE 2020**

> **OBJECTIF DE LA FORMATION**

L'objectif de cette session de formation professionnelle est de présenter les différents dispositifs publics d'aide à l'export destinés aux entreprises. À travers l'intervention de participants comme BpiFrance, BUSINESS FRANCE, BpiFrance Assurance Export, la Direction Générale du Trésor, la Société Générale et les assureurs MARSH et EULER HERMES, seront présentés les divers outils de financements et de garanties à l'export ainsi que les procédures à suivre pour en bénéficier. Les intervenants expliqueront concrètement les avantages de ces différents dispositifs.

> **PUBLIC CONCERNÉ**

Cette formation s'adresse aux professionnels des EnR, toute filière confondue, qui envisagent de se lancer à l'export. Elle est aussi destinée aux professionnels déjà présents sur les marchés internationaux qui souhaitent approfondir ou actualiser leur connaissance sur ces différentes offres.

> **PARTENAIRES**

bpifrance



Face à un marché mondial des énergies renouvelables en plein essor et de plus en plus concurrentiel, il est impératif pour les filières françaises d'exporter leur savoir-faire (produits et services) et de se positionner à l'international. La France, par son innovation et ses partenariats historiques, possède des atouts incontestables qu'il convient de mieux exploiter pour s'établir sur ces nouveaux marchés. Aujourd'hui, une grande variété d'acteurs opérationnels agit au service de l'internationalisation de nos entreprises. Ces organismes fournissent aux sociétés des services en matière de veille, de communication, de prospection et de financement. Cependant l'offre de soutien financier et d'aide à l'accompagnement des entreprises à l'international est encore trop peu connue par les entreprises et en particulier par les PME. Pour les mêmes raisons, ces entreprises accèdent difficilement à l'information relative aux opportunités d'affaires dans les pays étrangers (veille, appels d'offres, tissu industriel, politique et culture, etc.). Il est donc important de former les entreprises aux différentes aides publiques mises à leur disposition pour favoriser leur développement à l'export.

> **Nombre de places limité à 15 participants**

pour optimiser les échanges, l'interactivité et les apports pédagogiques de cette journée de formation.

> **Frais d'inscription pour la formation en ligne**

- 100 € HT (120 € TTC) pour les adhérents du SER
- 200 € HT (240 € TTC) pour les non adhérents du SER

Inclus : participation à la journée, documentation et enregistrement de la formation
Éligible à la Formation professionnelle continue



Aides, financements et garanties à l'export pour les projets EnR



> PROGRAMME INDICATIF

9h30-10h00 **Présentation de la journée**

SER

10h00-10h45 **Exporter avec BUSINESS FRANCE : Prestations et Aides**

Description des offres et services proposés par BUSINESS FRANCE pour l'accompagnement des entreprises à l'export. Description du dispositif VIE. *Quel accompagnement à l'export ? Quelles modalités pour la mise en place d'un VIE ? À quel coût ? Quel appui en termes de ressources humaines ?*

BUSINESS FRANCE

10h45-11h30 **Conseil en gestion des risques pour des projets EnR à l'International : Prestation d'audit et transfert vers le marché de l'assurance**

Identification et analyse des risques avant de répondre à un appel d'offres. Compréhension de l'environnement légal et réglementaire. Définition et recherche des besoins en assurance. Placement et gestion des contrats d'assurance. Gestion des sinistres. *Quelles solutions d'assurance tout au long du projet EnR à l'international ? Quel coût et quel critère pour la mise en place des couvertures ?*

MARSH SAS

11h30-12h15 **Caution et garantie : gage de sécurisation et de développement à l'International**

Tout contrat export comportant une obligation de faire (concevoir, livrer, monter, entretenir) sur du moyen terme est souvent assorti d'un cautionnement garantissant le respect des engagements ainsi pris par le fournisseur au bénéfice du donneur d'ordre. Pour les entreprises bénéficiaires, c'est un gage de sécurisation et pour les sociétés émettrices une source de financement et un gage de confiance à l'acheteur. *Quels sont les principes généraux des cautions et garanties ? Quels types d'actes d'engagements à l'export ? Quels mécanismes et bénéfices pour les entreprises donneur d'ordres ?*

EULER HERMES

12h15-14h00 **Déjeuner**

14h00-15h15 **Les garanties publiques gérées pour le compte de l'État**

Présentation des différentes offres et garanties BpiFrance Assurance Export apportant aux entreprises françaises un soutien financier et des assurances spécifiques contre le risque d'échec commercial lié à la prospection, les risques commerciaux des grands projets, le risque de non-paiement et les risques politiques. *Comment mobiliser ces offres ? Quelles dépenses sont éligibles ? À quel coût ?*

BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT

15h15-16h00 **Quelle offre de financement export proposée par Proparco**

Le groupe AFD a engagé près d'un milliards d'euros dans le secteur des énergies renouvelables l'année dernière avec une continuité affichée dans les prochaines années. Pierre angulaire de cette action, Proparco, la filiale de l'AFD dédiée au secteur privé finance de plus de en plus de projets solaires, éoliens, bioénergies, hydroélectriques ou en géothermie. Son action repose sur un tissu d'agences locales qui peuvent appuyer le sponsor dans sa phase de développement, construction, voire exploitation. *Quelle est l'offre de financement proposée par Proparco ? Quel est son fonctionnement ? Quels critères et quelles garanties sont demandées au sponsor ? Sur quelle zone géographique ? Quel complément par rapport aux offres BPI France ?*

PROPARCO

16h00-16h45 **Présentation des dispositifs FASEP et des prêts du Trésor du Ministère de l'Economie et des Finances**

Le FASEP (Fonds d'Etudes et d'Aide au Secteur Privé) permet le financement de projets pilotes de technologies vertes et innovantes issues de l'industrie française. Les prêts du Trésor, concessionnels ou non concessionnels, ont été créés en janvier 2015 suite à la réforme de la RPE (Réserve Pays Émergents) et visent à financer le développement de projets d'infrastructure à enjeux pour l'industrie française. *Qui peut en bénéficier ? Pour quel type de projet ? Jusqu'à quel montant d'aide ? Quel est le processus d'attribution ? Comment concrètement mobiliser ces dispositifs ?*

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

16h45-17h30 **Les offres de financement de BPI FRANCE à l'export**

Présentation des différents dispositifs de financements et de garanties facilitant le développement international des entreprises. Ils permettent de financer les dépenses immatérielles liées à la prospection de marchés étrangers et de garantir les financements des banques accompagnant les entreprises à l'export. *Ces outils sont-ils adaptés aux PME ? Comment fonctionnent-ils ? Comment élaborer un dossier ? Quels sont les délais ? Qui contacter ? Quels sont les montants des prêts consentis ?*

BPI FRANCE

17h30 **Clôture de la journée**



MARDI 24 NOVEMBRE 2020

Mme M.

Prénom _____ Nom _____

Société/Organisme _____

Fonction _____

Téléphone _____ Mobile _____

E-mail _____

Adresse
professionnelle _____

Code postal _____ Ville _____

Adresse de facturation
(si différente) _____

Code postal _____ Ville _____

N° de TVA
intracommunautaire _____

Précisez votre activité
et vos attentes
vis à vis de ce stage _____

> PARTENAIRES



TARIFS POUR LA FORMATION DIGITALE

100 € HT (120 € TTC) pour les adhérents du SER

200 € HT (240 € TTC) pour les non adhérents du SER

MODE DE RÈGLEMENT

Chèque à l'ordre du Syndicat des énergies renouvelables

Virement sur le compte du Syndicat des énergies renouvelables

Domicilié à BNP Paribas, compte n° 30004 02146 00010462224 74

Je reconnais avoir pris connaissance
des conditions générales et des modalités
d'inscription figurant au verso du bulletin
et je les accepte

Fait à _____

Le _____

Signature et cachet

> RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

Syndicat des énergies renouvelables
13-15 rue de la Baume 75008 PARIS
Tél. : 01 48 78 05 60 – Fax : 01 48 78 09 07
contact@enr.fr

Actualité du SER,
dates des formations futures :

www.enr.fr



Aides, financements et garanties à l'export pour les projets EnR

> CONDITIONS GÉNÉRALES

> Lieu et accès

Pour répondre aux exigences gouvernementales liées à la crise COVID 19 et afin de préserver la santé des stagiaires et intervenants, la session de formation aura lieu en distanciel via la plateforme professionnelle GoToMeeting.

> Tarifs pour la formation digitale

Sauf conditions particulières proposées par le SER, les frais sont payables en totalité à la commande.

Les frais d'inscription à cette session de formation s'élèvent à :

- **100 € HT** (120 € TTC) pour les adhérents du Syndicat des énergies renouvelables.
- **200 € HT** (240 € TTC) pour les non adhérents du Syndicat des énergies renouvelables.

Ils incluent :

- La participation à la journée de formation
- L'ensemble des supports présentés, ainsi que des documents de fond sur la problématique export
- Un document de synthèse complet répertoriant les outils publics de financements et de garanties à l'export

> Formation professionnelle continue

Cette formation est éligible dans le cadre de la formation professionnelle continue. Pour toute demande de subrogation de paiement, merci de contacter votre fonds d'assurance formation ou votre OPCA au moins 30 jours avant le début de la formation et de nous transmettre l'accord de subrogation.



> Modalités d'inscription

Le nombre de participants à cette journée étant limité, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets.

Pour vous inscrire à la formation « **Aides, financements et garanties à l'export pour les projets EnR** », nous vous prions de bien vouloir suivre la procédure indiquée ci-dessous :

1. Téléchargez le bulletin d'inscription à l'adresse suivante <http://www.enr.fr> ou demandez-le par e-mail à contact@enr.fr
2. Complétez le bulletin d'inscription et retournez-le signé au Syndicat des énergies renouvelables par e-mail, par fax ou courrier aux coordonnées suivantes :
 - e-mail : contact@enr.fr
 - courrier : 13-15 rue de la Baume, 75008 Paris
3. Envoyez une photo d'identité (scan de document contenant une photo, ou CV, ou lien d'une page Internet) par e-mail pour la réalisation d'un trombinoscope.

À réception du dossier complet (bulletin d'inscription + photo d'identité + règlement) nous vous ferons parvenir la confirmation de votre inscription, accompagnée de la convocation, de la convention de formation professionnelle et d'une facture.

> Annulation

Toute annulation doit être formulée par écrit et envoyée par e-mail, fax ou courrier aux coordonnées figurant dans la rubrique « Modalités d'inscription ».

Si l'annulation intervient :

- Moins de 3 jours ouvrables avant le début de la prestation le SER conservera 100 % du montant de la prestation
- Entre 3 et 10 jours ouvrables avant le début de la prestation le SER conservera 50 % du montant de la prestation
- Au-delà de 10 jours ouvrables, le SER remboursera la totalité du règlement reçu.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, accompagnée d'une photo d'identité.

Nous nous réservons le droit de reporter la formation, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de notre volonté nous y obligent.

> RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

Syndicat des énergies renouvelables
13-15 rue de la Baume 75008 PARIS
Tél. : 01 48 78 05 60 – Fax : 01 48 78 09 07
contact@enr.fr

Actualité du SER,
dates des formations futures :

www.enr.fr

